

Requérants d'asile : l'allemand, langue nationale suisse

Autor(en): **Bory, Valérie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **32 (1995)**

Heft 1237

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1015718>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'unification de l'Europe, vue par des socialistes en 1957

REPÈRES

CECA

Communauté européenne du charbon et de l'acier, premier noyau du Marché commun, traité signé à Paris le 18 avril 1951, toujours en vigueur; le Traité de Maastricht a modifié plusieurs de ses articles (Titre III).

OECE

Organisation européenne de coopération économique, créée en avril 1948 pour faciliter dans un cadre multilatéral la reconstruction de l'Europe; la Suisse y adhère en 1948 en réservant expressément sa souveraineté et sa neutralité. Sept Etats de l'OECE, hors Marché commun, créent en 1960 l'AELE.

(ag) Le Traité de Rome, instituant la Communauté économique européenne, fut signé le 25 mars 1957. Le parti socialiste suisse, sous l'influence de Jeanne Hersch, débattit de la politique de la Suisse et des socialistes. Le préambule du plan d'étude est d'une exceptionnelle lucidité. Il mérite d'être connu (*Le Militant romand*, n°28, septembre 1957).

«La commission désignée par le parti pour étudier particulièrement les questions européennes estime qu'une fédération de l'Europe est aujourd'hui, pour une série de raisons politiques, économiques et sociales, indispensable au salut de notre continent, et par conséquent à celui de notre pays. Clairement consciente des dangers et des problèmes impliqués dans cette unification, profondément attachée à notre Constitution, la commission estime cependant qu'il vaut mieux affronter des risques que s'enliser dans un statu quo sans issue.»

La commission attire l'attention du parti sur le fait que non seulement l'Europe est indispensable, mais qu'elle est déjà en train de prendre forme. Devant les efforts entrepris par les six pays, noyau de l'Europe future, certains ont adopté une attitude doublement prudente: ils estiment que la Suisse doit rester aussi longtemps que possible hors du jeu et simplement «voir venir»; ils pensent aussi que moins il y aura de supranationalité dans les institutions européennes, mieux cela vaudra, et ils donnent leur préférence aux organismes les plus lâches, comme l'est par exemple, l'O.E.C.E. comparée à

Conseil national se rallie à un compromis retenu par la Commission du Conseil des Etats. La norme légale (10% en temps) s'appliquera si aucune convention collective ne règle la question. Mais il a fallu la voix prépondérante du président pour arracher contre les ultra-libéraux ce compromis. Même scénario au plénum du Conseil national, qui ne l'accepte que par 94 voix contre 92. A remarquer l'intervention de Blocher déclarant qu'il n'y a aucun problème de santé pour les travailleurs de nuit puisque les paysans se lèvent à 4h du matin et qu'ils se portent bien! La gauche aurait souhaité que la norme soit inscrite dans la loi valable pour tous. La question est donc posée: les syndicats, dans le climat actuel, ne peuvent-ils obtenir des avantages égaux ou supérieurs au minimum légal prévu pour les non syndiqués? Reste l'appréciation globale de la loi, très en deça du compromis initial présenté par le Conseil fédéral. ■

la C.E.C.A. La commission estime que cette double prudence est une double erreur, du point de vue suisse et du point de vue socialiste. Si la Suisse se contente d'attendre, sans contribuer à l'élaboration des structures européennes, elle risque de se trouver finalement contrainte par les faits à adhérer à un système rigide devenu inadaptable à ses traditions propres et à sa neutralité. Si, d'autre part, la supranationalité politique est réduite au minimum dans les institutions européennes, le contrôle populaire et syndical ne pourra pas s'exercer sur l'économie de notre continent. Or il ne s'agit pas de réaliser quelque union douanière libérale, mais bien de créer les instruments permettant de diriger la croissance harmonieuse des économies européennes au bénéfice des peuples de l'Europe.» ■

REQUÉRANTS D'ASILE

L'allemand, langue nationale suisse

(vb) La question des dossiers de requérants dont l'audition cantonale dans un canton francophone s'est faite en français, avant d'être traités par des collaborateurs alémaniques, est révélatrice à plus d'un titre. Certes, la Commission de recours en matière d'asile (CRA) prendra une décision rédigée en français, pour les dossiers «romands», dont le recours aura été fait en français. Cela ne signifie pas que ce sont des chambres romandes (il y en a deux à la CRA) qui prendront la décision et surtout qui auront étudié le dossier, d'où les craintes des organisations d'aide aux requérants.

Révélatrice d'abord du centralisme alémanique qui, d'une certaine façon, fait fi du principe de territorialité. Révélatrice d'un mécanisme bureaucratique qui fait fi des intérêts du requérant.

Pour prendre une décision en bonne connaissance du cas, les collaborateurs alémaniques en charge du dossier, à la Commission de recours comme à l'Office fédéral des réfugiés, doivent très bien connaître le français. C'est loin d'être toujours le cas, ont constaté les œuvres d'entraide, regroupées au sein de la COPERA (Conférence romande des collaborateurs de permanences pour requérants d'asile), qui citent des quiproquos comme celui provoqué par le terme arme blanche, un requérant étant soupçonné d'avoir répondu de manière contradictoire à la question: de quelle couleur était l'arme de vos agresseurs. Cet exemple illustre un cas de dysfonctionnement survenu à l'ODR.

Cette manière de faire introduit un risque de distorsion supplémentaire dans le dossier, alors que souvent le requérant est d'abord auditionné dans sa langue, qui subit déjà une première traduction, en français

COURRIER

Main invisible cherche histoire, désespérément

Un lecteur se penche sur les récentes manifestations en Suisse romande et en France, et sur les décisions qui les ont provoquées. Il y lit une «stratégie» (pas forcément consciente) des pouvoirs en place visant à freiner une évolution de la société, qui aboutit à une hégémonie de l'économique et à un pourrissement du politique.

«En Allemagne, IG-Metall annonce son plan de grève, mobilise une première fois, patrons et syndicats négocient. En France, à Genève ou à Lausanne: la droite brandit un plan, des manifestations de rue mobilisent les appareils de gauche, les lendemains ont un goût de cendre: «des casseurs ont encore dénaturé nos objectifs!»»

Les différences entre ces deux séquences pourraient s'expliquer par les traditions syndicales, les unes plus pragmatiques, les autres plus politiques. Sauf que, pour ces dernières, tout se passe comme si c'étaient les manifestants qui avaient mobilisé les appareils. Mais qui a mobilisé les manifestants?

La manifestation de Genève contre le défilé militaire est un cas apparemment à part puisqu'il ne s'agissait pas de plans d'austérité mais d'une pure provocation. Mais peut-être celle-ci révèle-t-elle la vérité de ceux-là?

Les plans d'austérité ont pour objectif de réduire les dépenses, le nombre de fonctionnaires, les subventions etc. De tels objectifs peuvent être atteints par des mesures administratives, des règlements d'application, éventuellement des lois cadres laissant toute latitude d'interprétation.

Et c'est bien ce qui se passe. Mais comme si cela ne suffisait pas, ces mesures sont annoncées haut et fort, regroupées sous un nom mobilisateur. Et cela non seulement en période électorale mais aussi après. Tout se passe donc comme si la droite avait d'une part des objectifs de politique économique et d'autre part une stratégie de communication politique et que les deux divergent. La stratégie de com-

●●●

dans les cas dont il est question ici.

Le centralisme alémanique est d'autant plus contestable que la deuxième langue de nombre de réfugiés, provenant de l'aire francophone du continent africain, est la langue de Molière. Rares sont les requérants d'asile germanophones, on en conviendra. Dans cette optique, on pourrait prendre le contre-pied et défendre l'idée que la procédure, pour ces requérants, même lorsqu'elle se déroule en Suisse alémanique parce qu'ils y résident, soit faite par des collaborateurs romands et en français. ■

munication a pour effet de mobiliser une opposition assoupie, parfois même consentante à force d'être «réaliste» et de confier le politique aux «lois du marché». Simple erreur?

Imaginons que certains, à droite, aient peur des conséquences de leur propre programme; comme s'ils se doutaient qu'il ne s'agit pas, ou pas seulement, de faire confiance à un marché soumis à des lois, mais au contraire de le déréguler, ce qui ne conduirait pas d'abord à une réduction des coûts, mais à une maximisation des profits, certes, mais aussi à un minimum d'acteurs économiques (entreprises et travailleurs), et donc à leur propre disparition comme promoteurs politiques. S'il en était ainsi, ne souhaiteraient-ils pas, inconsciemment, que quelqu'un les retienne? Leur communication politique viserait ainsi, à leur insu, à les rassurer; elle exprimerait leur inquiétude face au vide politique et tendrait à recréer des acteurs historiques, afin d'éviter ainsi leur propre dissolution dans l'économique. Leurs provocations auraient pour fonction de susciter une opposition. Et elle est là, nombreuse, sans mesure avec les objectifs avoués, comme si elle se cherchait de véritables objectifs. Mais sa mobilisation reste une réaction à la provocation, à défaut de pouvoir appuyer un projet.

L'autonomie de l'économie peut remplacer le politique pour produire de l'histoire mais elle remplace les décisions par des effets; elle conditionne les expériences économiques, elle ne les exprime pas. Les casseurs, à l'âge de leur socialisation politique, disent ce pourrissement du politique. S'il n'y a plus de médiation symbolique de leur expérience qui vaille, il y aura du moins des effets! Et ils en produisent». ■

Jean Widmer, Fribourg

MÉDIAS

Que les lecteurs romands nostalgiques de Jack Rollan et d'André Marcel sachent qu'ils sont exilés à Bienne où ils «chroniquent» à l'hebdomadaire *Biel-Bienne*. En français, évidemment!

Le 5^e journée bernoise des médias était intitulée «Pourquoi une science des médias?». La centaine de participants ont entendu trois exposés concernant des travaux présentés par des étudiants sur «les médias et le militaire», à propos de la votation fédérale sur les F/A 18, sur «la participation des conseillers fédéraux à l'émission «Arena» de la télévision suisse alémanique et sur une «analyse des lettres de lecteurs» de quatre importants quotidiens suisses alémaniques. Puis, à la suite d'un exposé introductif, trois professeurs, la rédactrice du magazine *Klartext* et une politicienne ont essayé de répondre aux questions «Pourquoi une science des médias et pourquoi à Berne?». La guerre des journaux gratuits à Berne a fait l'objet d'exposés informatifs en fin de journée.

REPÈRES

Bien que ces cas ne soient pas majoritaires, on voit de plus en plus l'Office des réfugiés terminer l'instruction d'un cas attribué à un canton romand, dont la procédure a commencé en français, en allemand.

Après un premier revirement, la Commission de recours en matière d'asile (CRA), pour des raisons de rationalisation de personnel, a décidé de traiter plusieurs centaines de dossiers romands en Suisse alémanique.